



Conseil Municipal du 15 10 2024

PRÉSENTS : Mesdames Estelle COLLUMEAU et Mercédès YUSTE

Messieurs Laurent BRICARD, Philippe RICHER, Julien GODART, Alain PYRRHA, Michel POUTIER

POUVOIRS :

Madame Élodie GALLET s'excuse et donne son pouvoir à Monsieur Laurent BRICARD

Madame Juliette GODART s'excuse et donne son pouvoir à Monsieur Julien GODART

L'ordre du jour sera le suivant :

Approbation du compte rendu de la séance précédente et désignation d'un/e secrétaire de séance

Approbation compte rendu de la séance précédente :

Secrétaire de séance : Mme Mercédès YUSTE

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé avec l'abstention de Monsieur POUTIER

- Révision tarifs communaux pour la location de la salle et des rotondes

Tarifs actuels :

- **Location de la salle polyvalente et des rotondes :**

- Tarifs concernant les personnes domiciliées hors commune.

Année 2024 - Année 2025

- | | |
|---|----------------|
| - Location d'une journée à un particulier | 260 € -> 265 € |
| - Location de deux jours consécutifs (particulier) | 370 € -> 375 € |
| - Location de trois jours consécutifs (particulier) | 420 € -> 425 € |

- Ne pas augmenter la tarification pour les personnes domiciliées dans la commune.

Madame YUSTE demande s'il ne faudrait pas augmenter de 10€

Monsieur le maire lui répond que le conseil doit en décider.

L'augmentation de la location de la salle pour les personnes domiciliées hors commune de 5€ est adoptée à l'unanimité

- **Tarif pour la location d'une rotonde : à 150 €**

- Personnes susceptibles de pouvoir louer la ou les rotondes : la location d'une/des rotondes est ouverte aux particuliers à condition qu'ils aient loué la salle en même temps.

- Monsieur PYRRHA indique que la caution devrait être « presque » au prix d'achat soit 1000 € l'une
- Monsieur le maire répond que la même réflexion devrait alors être faite concernant la salle ainsi que les équipements (lave-vaisselle...) il ajoute que la salle présente déjà un état usagé et les rotondes restent fragiles et sont déjà malheureusement un peu abîmées.
- La caution de location de la salle resterait à 400 € et celle de la rotonde sera de 1000 €
 - o Point actuel finances :
- **60633 : Fournitures de voirie** : manque 4100 € (à cause de la facture de fourniture de Grass protecta mise en fonctionnement car rejetée en investissement, ne s'agissant que de la fourniture de matière)
- 6413 personnel non titulaire : manque 3800 € – comblé avec **6411 personnel titulaire**
- 6470 **autres charges sociales** : manque 100 € - **idem**
- 6558 : manque 10 € – comblé avec le compte **aides** 65134

Information importante :

La somme de 13 096.26 € est demandée en remboursement à Madame Françoise TOURNIER ; Nous restons dans l'attente de l'expertise médicale statuant sur sa position administrative à l'issue de ses droits à congé longue durée, terminé en août 2024.

Information supplémentaire :

Actuellement dans la réflexion du changement de serveur adapté aux besoins de la municipalité, nous attendons le devis que nous proposera Monsieur BUGNICOURT en accord avec Berger Levrault pour un équipement dématérialisé presque en totalité (système SAAS ou CLOUD- Il ne resterait en poste fixe à la mairie que le service de délibérations du Conseil Municipal)

Visualisation du devis BL ENFANCE

A noter qu'il existerait (à vérifier) une solution de logiciels (paie, finances, relations citoyens, état-civil et délibérations) ENTIÈREMENT DÉMATÉRIALISÉE mais nous attendons le retour des commerciaux de Berger Levrault

Monsieur POUTIER demande s'il est raisonnable de laisser la passerelle accessible au vu de son état.

Monsieur le Maire lui répond qu'il cherche des alternatives car, certes, elle devient trop dangereuse.

- o Réflexion sur le carrefour route de Montbouy

Lecture du mail provenant de Mme PICHONNIER

Bonjour

Hier route de Montbouy vers la route qui mène à Châtillon par la route de la Mardellerat il y a eu un accident.

Avant que la route soit refaite, la signalisation au sol et des panneaux stop existaient. Aujourd'hui plus rien. Il serait bon d'y remédier.

Merci pour tous les usagers de cette route Mme PICHONNIER

Réponse :

Bonjour Madame

Vous avez souhaité nous alerter sur le caractère accidentogène du carrefour situé route de Montbouy (mardellerat grange Chartier). Ce carrefour est particulièrement dangereux depuis de nombreuses années et nous avons fait le choix, comme vous l'avez fait remarquer, d'installer des STOP sur cette partie de voie. A trois reprises les panneaux ont été arrachés, puis pour finir ils ont été dérobés.

Le 18 juin dernier , j'alertais une nouvelle fois sur la dangerosité du lieu :

https://www.larep.fr/gy-les-nonains-45220/actualites/un-accident-entre-deux-vehicules-a-gy-les-nonains-l-intervention-des-pompiers-est-en-cours_14520096/

Fait divers

Une mère et sa fille blessées dans un accident entre deux voitures, à Gy-les-Nonains

Publié

le 18/06/2024 à 15h36

Il semble que tous les citoyens ne se sentent pas concernés par la sécurité mais par leur confort personnel malheureusement...aussi nous réfléchissons à une autre installation qui serait efficace et durable. Je vous remercie de partager notre souci, ce point sera à l'ordre du jour lors d'un prochain conseil.

Un devis est présenté au conseil

Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil sur les moyens qu'il faut employer : herse, panneaux, marquage au sol, bandes rugueuses

Monsieur GODART préconiserait l'apposition de panneaux STOP afin que les usagers n'en viennent pas à se croire prioritaires.

Monsieur POUTIER répond qu'une délibération avait été prise et qu'il faut remettre des panneaux STOP

Monsieur PYRRHA demande s'il ne serait pas plus utile d'apposer un dos d'âne à la place de marquages au sol.

Monsieur le Maire alerte que la réglementation sur une voie départementale empêche certaines choses.

Cependant il entend les propositions de chacun qui n'ont pour but que de « casser la vitesse » sur la grande route et imposer un céder le passage sur les petites routes.

Madame YUSTE propose d'y apposer un miroir,

Monsieur GODART craint que cela ne soit pas autorisé.

Monsieur RICHER penserait à l'utilisation de passages surélevés, mais le coût serait certes plus important, Monsieur le Maire lui répond que cela n'est pas possible en pleine campagne.

Cependant, Monsieur le Maire reste ouvert aux propositions du Conseil.

Proposition de mise en place d'un arrêté interdisant le stationnement de poids lourd sur les trottoirs.

Mail de Monsieur Christophe TARDIF

Poids lourds



Christophe Christophe <christophe.tardif22@gmail.com>
À mairie@gy-les-nonains.fr

↳ Répondre ↶ Répondre à tous → Transférer ⋮

ven. 11/10/2024 19:04

Bonjour

Les poids lourds ont ils le droit de circuler dans le lotissement le Buisson et de stationner sur les trottoirs?

Ma question devrait répondre à nos conditions de circulation et de stationnement dans la commune et dans notre lotissement sans abîmer les trottoirs.

Vous en souhaitant bonne réception,

Bien cordialement.

Monsieur PYRRHA a rencontré la personne qui se gare avec son camion en face du cimetière.

Malgré cela rien ne change

Monsieur le Maire demande au conseil s'il doit transmettre une information ou un arrêté

Monsieur POUTIER demande l'utilité d'un tel arrêté.

Monsieur le maire lui répond qu'il s'agit de régler le stationnement

Le conseil préfère l'établissement d'un arrêté.

Intercommunal :

- Approbation des délibérations de la 3CBO approuvant les rapports annuels 2023 du SPANC et du service OM.

Le conseil approuve à l'unanimité

ENVOI DES DOCUMENTS EFFECTUÉ PAR MAIL LE 7/10/2024

Questions et informations diverses

Question de Monsieur Alain PYRRHA :

Dans l'invitation faite aux aînés pour le repas ou le colis de fin d'année, l'information concernant l'invitation du conjoint manque, la mention pourtant apparaît « Monsieur et Madame » dans l'en-tête du courrier et du bulletin réponse mais cela reste peu compréhensible pour les administrés concernés.

Monsieur PYRRHA propose de le préciser explicitement dans le courrier.
Une mention plus explicite sera formulée dans les futurs courriers.

Monsieur Philippe RICHER : RAS

Monsieur Julien GODART : RAS

Monsieur Alain PYRRHA : Les poteaux en bois sont encore sectionnés devant chez Monsieur et Madame MARTINET

Monsieur Michel POUTIER : Il souhaite préciser que les travaux entrepris au Pâtis sont une extension de poste, pas un renforcement.

Il ajoute la nécessité de rendre la voie du pâtis en double sens pour les cyclistes mais à sens unique pour les voitures.

Madame Estelle COLLUMEAU : La date pour le repas des anciens a été avancée

Elle évoque le souci de l'alarme incendie qui ne serait pas audible dans la garderie (installée dans le faux-plafond) elle propose de rallonger ou de placer un répéteur.

Des travaux sont à prévoir en 2025 pour changer la gouttière et revoir le chauffage.

Monsieur Michel POUTIER : La cabane du stade ne se fera pas cette année. Il aurait souhaité déplacer la disposition du city stade lors des décisions initiales.

Il déplore les incidents fréquents de ballons atterrissant dans la rivière.

Monsieur le Maire propose la mise en place de filets ?

Monsieur GODART ajoute qu'ils passent aussi sous la barrière en bois.

Il demande où en est la mairie au niveau judiciaire avec le propriétaire de la friche ASTIC ?

Le jugement a permis de débouter la requête de Monsieur POISSON sur la contestation concernant l'arrêté de péril.

Monsieur POUTIER indique au Conseil qu'il démissionne et qu'il déposera cette lettre contre remise en mains propres dès le mercredi 16/10/2024

Madame YUSTE : termine en demandant que le trou derrière la cabane du city-stade soit rebouché. (Cavité recueillant les graisses lors des cuissons à l'occasion des festivités)

Elle ajoute qu'elle souhaiterait la mise en place de filets au City-stade pour empêcher que les ballons atterrisent dans la rivière.

FIN DU CONSEIL à 20H30